4 et en fonction de la position du dossier 41 dont la surface arrière 15 limite vers l'avant l'espace disponible à l'arrière du véhicule.

Ces deux caractéristiques sont définies de façon telle que, dans sa position repliée à l'arrière du véhicule 2, la partie de toit arrière 4 occupe une position en diagonale partant de la région 13 où se rencontrent le fond 14 et la paroi avant 15 du coffre arrière 16, et s'étendant sensiblement vers l'arrière et vers le haut.

5

10

15

20

25

30

Ainsi, dans la position repliée du système de toit rigide rétractable selon la présente invention, la partie de toit arrière 4 occupe à l'arrière du véhicule une position en diagonale prédéterminée utilisant au maximum la hauteur disponible entre le fond 14 et le capot 17 du coffre 16 tout en étant la plus avancée possible jusqu'à la région 13 précitée au fond et à l'avant dudit coffre arrière 16.

De cette manière, il apparaît que la partie de toit arrière 4 balaie pendant son pivotement un volume V3 compris entre une première surface courbe avant 18 et une seconde surface courbe arrière 19 qui limitent respectivement dans l'habitacle et dans le coffre arrière, en avant de la surface avant 18, un premier volume central avant V1 pouvant être accessible de l'intérieur du véhicule, et, à l'arrière de la surface arrière 19, un second volume arrière V2 pouvant être accessible de l'extérieur par l'arrière du véhicule.

Dans l'exemple représenté, la première surface courbe avant 18 est la surface engendrée par la coupe transversale de la partie de toit arrière 4 au droit du point 20 de ladite partie de toit arrière située à la distance la plus courte de l'axe de pivotement transversal 5 de ladite partie de toit arrière 4.